

Cachet (personne morale)

Fait le / / à

Signature (précédée de la mention manuscrite "certifié exact")

N.B. : le plan des locaux et le plan d'accès sont à joindre à la présente déclaration, et les pièces suivantes doivent pouvoir être présentées lors d'une inspection :

- *le récépissé de déclaration initiale et, le cas échéant, les récépissés des modifications*
- *le contrat d'assurance*
- *l'autorisation municipale d'ouverture de l'établissement*
- *la copie du procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité contre l'incendie compétente*
- *l'avis de la direction des services vétérinaires (si restauration)*
- *l'avis du service de PMI (protection maternelle et infantile) si hébergement de mineurs âgés de moins de 6 ans*
- *le dossier technique "amiante"*

Les déclarations mensongères sont passibles de sanctions pénales (article 441-6 du code pénal).

Les informations données peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé ; les droits d'accès et le droit de rectification doivent être effectués auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports du lieu de déclaration.